



Question et réponse parlementaires sur les baies et la transmission de l'hépatite A

A/ Question de Mara Bizzotto (EFD) à la commission le 28/03/2014 :

2013 restera dans les mémoires en Europe comme l'année de l'éclosion de l'hépatite A causés par des petits fruits surgelés contaminés. En l'espace de quelques mois, le virus a frappé plus de 800 personnes en Italie et bien d'autres d'ailleurs. Une douzaine d'entreprises ont participé et 15 lots de baies ont été rappelés.

En Décembre 2013 - neuf mois après les premiers cas ont été signalés- le ministère italien de la Santé a abordé la situation d'urgence par l'émission d'un avertissement à la population de ne pas manger des petits fruits congelés crus.

Compte tenu du fait que les autorités de santé en Italie arrêté libérant mises à jour sur la situation de l'épidémie en Novembre 2013, et que Septembre 2013 a été le dernier mois, ils ont fourni des estimations pour le nombre de personnes infectées, la Commission peut répondre aux questions suivantes.

1. Est-il au courant des événements décrits ci-dessus? Si c'est le cas, il a été informé de la cause de la contamination et de l'origine des fruits contaminés par le virus ? Si ce n'est pas, faut-il l'intention de recueillir l'information pertinente ?
2. Est-il demander aux autorités italiennes quelle est la situation actuelle?
3. Est-il demander au ministère italien de la santé si elle l'a fait tout en son pouvoir pour s'assurer que les baies pour une utilisation par des glaciers, restaurants et pâtisseries sont vraiment retournés aux fournisseurs et / ou détruits ?
4. Est-ce qu'il considère que seuls les lots rappelant confirmés d'être contaminés seront suffisants pour mettre un terme à l'épidémie ?

B/ Réponse donnée par M. Borg au nom de la Commission le 22/05/2014 :

La Commission est consciente de l'épidémie de l'hépatite A multinationale impliquant de nombreux États membres, dont l'Italie. L'évaluation la plus récente de l'épidémie suggère les baies congelées comme une source telle que publiée par une évaluation conjointe du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC) et l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA).

Les autorités italiennes ont informé la Commission du rappel de plusieurs lots de fruits trouvés positifs pour l'hépatite A par l'intermédiaire du système d'alerte rapide pour les aliments pour animaux et des aliments pour animaux (RASFF). Les autorités italiennes ont en outre donné des mises à jour sur la situation épidémiologique au comité permanent de la chaîne alimentaire et de la santé animale ainsi que d'autres États membres concernés.

En Octobre 2013, la Commission a demandé à l'EFSA d'effectuer un exercice de traçage de tous les véhicules suspects de contamination. À ce jour cependant, la source d'origine de cette propagation multinationale de la contamination par l'hépatite A virus n'a pas été trouvée. La Commission coordonne en outre les actions des autorités compétentes des États membres de la sécurité alimentaire et la santé publique avec le soutien de l'ECDC et l'EFSA.

Un seul rappel des lots contaminés n'est pas efficace pour prévenir de nouveaux cas humains, mais une meilleure compréhension de la situation épidémiologique est nécessaire. Des mesures supplémentaires ont été mises en œuvre par les États Membres concernés, tels que les recommandations à faire bouillir avant consommation des baies et des recommandations pour la vaccination.

Source: <http://www.europarl>

Date: 23/05/2014

Traduction EACCE (le document original est en Anglais).